

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 10 octobre 2017 portant modification des circonscriptions
des brigades territoriales de Chaulnes et de Nesle (Somme)**

NOR : INTJ1727519A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

Les circonscriptions des brigades territoriales de Chaulnes et de Nesle sont modifiées à compter du 15 octobre 2017 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Chaulnes et de Nesle exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1°) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 octobre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*
A BROWAËYS

ANNEXE

| BRIGADE TERRITORIALE | CIRCONSCRIPTION ACTUELLE | CIRCONSCRIPTION NOUVELLE |
|----------------------|---|--|
| Chaulnes | Ablaincourt-Pressoir Assevillers Belloy-en-Santerre Berny-en-Santerre Chaulnes Chuignes Dompierre-Becquincourt Estrées-Deniécourt Fay Fontaine-lès-Cappy Foucaucourt-en-Santerre Framerville-Rainecourt Fresnes-Mazancourt Herleville Hyencourt-le-Grand Lihons Omiécourt Proyart Puzeaux Soyécourt Vauvillers Vermandovillers | Ablaincourt-Pressoir Assevillers Belloy-en-Santerre Berny-en-Santerre Chaulnes Chuignes Dompierre-Becquincourt Estrées-Deniécourt Fay Fontaine-lès-Cappy Foucaucourt-en-Santerre Framerville-Rainecourt Fresnes-Mazancourt Herleville Lihons Proyart Puzeaux Soyécourt Vauvillers Vermandovillers |
| Nesle | Béthencourt-sur-Somme Buvérchy Çizancourt Épénancourt Falvy Grécourt Hombleux Languevoisin-Quiquery Licourt Marchélepot Mesnil-Saint-Nicaise Misery Morchain Nesle Pargny Pertain Potte Rouy-le-Grand Rouy-le-Petit Saint-Christ-Briost Voynnes | Béthencourt-sur-Somme Buvérchy Çizancourt Épénancourt Falvy Grécourt Hombleux Languevoisin-Quiquery Licourt Marchélepot Mesnil-Saint-Nicaise Misery Morchain Nesle Pargny Hypercourt Potte Rouy-le-Grand Rouy-le-Petit Saint-Christ-Briost Voynnes |